

<b>Méthode ALARM</b>		
<b>Nature de la cause</b>	<b>Faits en faveur de cette analyse</b>	<b>Contribution relative</b>
<b>Institutionnel (contexte économique réglementaire)</b>	<i>néant</i>	
<b>Organisation (personnels et matériels, protocole)</b>	- Répartition des tâches entre praticien et assistante mal définie - Pas de protocole pour les situations d'urgence	IMPORTANTE MAJEURE
<b>Environnement du travail (effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)</b>	<i>Gestion du cabinet : planning complet sans possibilité de gérer les imprévus, les appels à la patiente</i>	IMPORTANTE N'a pas permis d'assurer l'accompagnement immédiat
<b>Equipe (communication, supervision, formation)</b>	Absence de consigne pour l'assistante : - contrôle de la séquence - appels itératifs de la patiente pour s'assurer du suivi des recommandations <i>absence de formation à la gestion des gestes d'urgence</i>	IMPORTANTE
<b>Individus (compétences individuelles)</b>	<b>Chirurgien-dentiste</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'information sur les éventuels signes d'aggravation</li> <li>• Incapacité à s'adapter à l'évènement : non interruption des soins et non orientation vers équipe médicale)</li> <li>• Absence de diagnostic : mauvaise évaluation du risque</li> </ul>	MAJEURE
<b>Tâches à effectuer et (disponibilité compétence)</b>	<b>Chirurgien-dentiste</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• non-prise en compte des recommandations en vigueur avant la réalisation de la biopulpectomie (digue et radiographie rétroalvéolaires permettant de connaître la longueur de travail) [1]</li> <li>• Demande de radiographie tardive et insuffisante (pas de radiographie de l'abdomen)</li> </ul> <b>Assistante</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'a pas réitéré l'appel téléphonique avant 17:00 (s'est contentée du message sur répondeur)</li> <li>• pas d'évaluation de la gravité potentielle de la situation</li> </ul>	MAJEURE  MAJEURE
<b>Patients (comportements, gravité)</b>	- Comportement passif. <i>Se contente d'un verre d'eau sans demander s'il convient de surveiller des signes d'aggravation ni même si les selles sont à observer pendant les jours qui suivent dans l'hypothèse où le corps étranger ait été ingéré.</i>	IMPORTANTE